

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : **65 804 227**, un actif net de D : **65 608 447** et un bénéfice de la période de D : **1 016 720**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 Décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

Observations

- a) Un abonnement relatif à des frais de conseil et d'assistance a été opéré entre la date du 16 décembre et la date d'arrêté au 31/12/2019 pour un montant total de 5 950 dinars. Ces charges ne sont pas prévues dans le paragraphe III.4 « Frais de gestion et autres charges » du prospectus d'émission de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».
- L'impact d'un tel abonnement a eu pour effet une minoration de la valeur liquidative au 31 Décembre 2019 de 10 Millimes.

- b) Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au paragraphe 2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent pas détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.
- Les emplois en titres émis par la « Tunisie Leasing & Factoring » représentent à la clôture de la période 10,59% du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 28 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 décembre 2019
(Unité : Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>		31/12/2019	31/12/2018
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	45 843 418	52 572 161
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 260 854	3 215 817
b- Obligations et valeurs assimilées		42 582 564	49 356 344
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		16 848 243	12 422 431
a- Placements monétaires	3 - 2	13 207 260	9 928 806
b- Disponibilités	3 - 3	3 640 983	2 493 625
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	3 112 566	-
TOTAL ACTIF		65 804 227	64 994 592
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	145 569	152 637
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	50 211	41 266
TOTAL PASSIF		195 780	193 903
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 7	62 103 944	61 862 506
CP- 2 Sommes Capitalisables (*)		3 504 503	2 938 183
a- Sommes Capitalisables des exercices antérieurs		130	383
b- Sommes Capitalisables de l'exercice	3 - 8	3 504 373	2 937 800
ACTIF NET		65 608 447	64 800 689
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 804 227	64 994 592

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2019

(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	697 377	2 851 422	693 450	2 792 853
a- Dividendes		-	160 218	-	71 882
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		697 377	2 691 204	693 450	2 720 971
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	427 193	1 387 579	353 338	1 094 346
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 124 570	4 239 001	1 046 788	3 887 199
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	145 568	557 079	152 637	587 569
REVENU NET DES PLACEMENTS		979 002	3 681 922	894 151	3 299 630
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	38 429	132 746	32 576	122 083
RESULTAT D'EXPLOITATION		940 573	3 549 176	861 575	3 177 547
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(78 531)	(44 803)	(305 559)	(239 747)
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		862 042	3 504 373	556 016	2 937 800
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		78 531	44 803	305 559	239 747
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		9 465	2 463	42 033	40 688
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		66 682	79 059	10 446	31 561
Frais de négociation de titre		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 016 720	3 630 698	914 054	3 249 796

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2019
(unité : Dinars tunisiens)

	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 016 720	3 630 698	914 054	3 249 796
a- Résultat d'exploitation	940 573	3 549 176	861 575	3 177 547
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	9 465	2 463	42 033	40 688
c- +/- values réalisées sur cession de titres	66 682	79 059	10 446	31 561
d- Frais de négociation des titres	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	(2 994 458)	-	(2 605 717)
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>				
a- Souscriptions	9 914 514	38 463 464	10 401 300	46 235 948
* Capital	9 421 900	36 611 900	9 973 600	44 541 700
* Régularisation des sommes non Capitalisables	22 169	102 442	10 282	30 334
* Régularisation des sommes Capitalisables	470 445	1 749 122	417 418	1 663 914
b- Rachats	(10 914 838)	(38 291 946)	(17 052 114)	(47 036 355)
* Capital	(10 339 500)	(36 460 000)	(16 310 000)	(45 190 800)
* Régularisation des sommes non Capitalisables	(26 360)	(94 426)	(19 098)	(33 137)
* Régularisation des sommes Capitalisables	(548 978)	(1 737 520)	(723 016)	(1 812 418)
VARIATION DE L'ACTIF NET	16 396	807 758	(5 736 760)	(156 328)
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	65 592 051	64 800 689	70 537 449	64 957 018
b- En fin de période	65 608 447	65 608 447	64 800 689	64 800 689
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	628 452	617 757	681 121	624 248
b- En fin de période	619 276	619 276	617 757	617 757
VALEUR LIQUIDATIVE	105,944	105,944	104,897	104,897
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,51%	5,53%	1,29%	4,68%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/12/2019

(Unité Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promu par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire , et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires , ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent , au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement , à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor (BTA) sont valorisés comme suit :

- * Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- * A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2019.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées		41 067 400	42 582 564	64,71%	64,90%	
AMEN BANK 2011/1	20 000	400 000	405 171	0,62%	0,62%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	166 500	168 350	0,26%	0,26%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 040 708	1,58%	1,59%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	1 600 000	1 610 784	2,45%	2,46%	
ATB SUB 2017	10 000	1 000 000	1 062 330	1,61%	1,62%	
ATL 2013/1	20 000	400 000	415 143	0,63%	0,63%	BBB
ATL 2013-2	5 000	100 000	100 740	0,15%	0,15%	BBB
ATL 2015 2	10 000	400 000	420 384	0,64%	0,64%	BBB
ATL 2016 -1	10 000	400 000	412 362	0,63%	0,63%	BBB
ATL 2018-1	10 000	800 000	824 450	1,25%	1,26%	BB
ATL 2019-1	20 000	2 000 000	2 013 185	3,06%	3,07%	BBB-
ATL SUB 2017	15 000	1 500 000	1 519 999	2,31%	2,32%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	300 000	303 065	0,46%	0,46%	
ATTIJARI LEASING 2016 -1	10 000	400 000	410 586	0,62%	0,63%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	20 000	2 000 000	2 104 609	3,20%	3,21%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	10 000	800 000	835 030	1,27%	1,27%	BB-
BH 2009	5 000	192 000	192 022	0,29%	0,29%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10 000	142 000	145 958	0,22%	0,22%	BBB-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	10 000	142 000	147 523	0,22%	0,22%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	1 200 000	1 265 060	1,92%	1,93%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	400 000	421 687	0,64%	0,64%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	1 500 000	1 590 188	2,42%	2,42%	
BNA SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 036 405	1,57%	1,58%	
BNA SUB 2018-1	10 000	800 000	820 831	1,25%	1,25%	
BTE 2016	10 000	600 000	633 184	0,96%	0,97%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	7 500	750 000	760 126	1,16%	1,16%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	7 500	750 000	759 568	1,15%	1,16%	
CIL 2014-2	5 000	100 000	105 597	0,16%	0,16%	BBB-
CIL 2018/1	10 000	1 000 000	1 081 083	1,64%	1,65%	BBB-
CIL-2016-1-7.5%-5ANS	10 000	400 000	415 082	0,63%	0,63%	BBB-
HANNIBAL LEASE 2015-1	2 000	40 000	41 661	0,06%	0,06%	BB
HANNIBAL LEASE 2015-1 SUB	5 000	100 000	100 626	0,15%	0,15%	B
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	200 000	209 330	0,32%	0,32%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-1	10 000	400 000	412 542	0,63%	0,63%	BB
HANNIBAL LEASE 2016-2	20 000	1 600 000	1 609 360	2,45%	2,45%	BB
HANNIBAL LEASE 2017-3	15 000	1 500 000	1 592 219	2,42%	2,43%	BB
HANNIBAL LEASE 2018-2	5 000	500 000	538 012	0,82%	0,82%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	800 000	842 970	1,28%	1,28%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	200 000	210 742	0,32%	0,32%	BB

MODERN LEASING 2012	25 000	500 000	522 581	0,79%	0,80%	BBB
STB 2010/1 (B)	10 000	399 700	412 850	0,63%	0,63%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	20 000	2 000 000	2 015 148	3,06%	3,07%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	15 000	1 500 000	1 510 808	2,30%	2,30%	
TUNISIE LEASING 2017-1	20 000	2 000 000	2 071 119	3,15%	3,16%	BBB+
TUNISIE LEASING 2017-2	10 000	1 000 000	1 058 770	1,61%	1,61%	BBB+
TL SUB 2018	20 000	2 000 000	2 158 484	3,28%	3,29%	BBB-
TUNISIE LEASING SUB 2016	10 000	600 000	630 583	0,96%	0,96%	BB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	419 182	0,64%	0,64%	BBB
TLF 2019-1 CA TV	4 000	400 000	417 032	0,63%	0,64%	BBB
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	200 000	211 694	0,32%	0,32%	BBB
UBCI 2013-1	10 000	200 000	206 391	0,31%	0,31%	
UIB 2011-1 Catégorie B	20 000	1 200 000	1 221 151	1,86%	1,86%	
UIB 2012-1	20 000	285 200	299 220	0,45%	0,46%	
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	600 000	635 033	0,97%	0,97%	
UNIFACTOR 2015	5 000	200 000	213 846	0,32%	0,33%	BB
TITRES OPCVM		3 221 669	3 260 854	4,96%	4,97%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	31 193	3 221 669	3 260 854	4,96%	4,97%	
TOTAL		44 289 069	45 843 418	69,67%	69,87%	

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **13 207 260** dinars au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% Actif	Emetteur
CD061119/050120UF (11,5%,60J)	1 969 910	1 997 994	3,04%	UNION DE FACTORING
CD121219/310120ML (11,5%,50J)	1 481 135	1 488 681	2,26%	MODERN LEASING
CD131119/120120BNA (11,81%,60J)	1 969 115	1 994 338	3,03%	BNA
CD171219/050220ML (11,5%,50J)	1 481 135	1 486 794	2,26%	MODERN LEASING
CD181219/060220UF (11,5%,50J)	1 481 135	1 486 417	2,26%	UNION DE FACTORING
CD281119/170120UF (11,5%,50J)	1 974 845	1 991 951	3,03%	UNION DE FACTORING
Total Certificat de Dépôt	10 357 275	10 446 175	15,87%	
BT301219/290320APPLIANCES (11,6%,90J)	1 466 181	1 466 932	2,23%	APPLIANCES AND ELECTRONICS DISTRIBUTORS
BT301219/290320GRIN (11,5%,90J)	782 114	782 512	1,19%	GRINPARAPHA
Total Billet de trésorerie	2 248 295	2 249 444	3,42%	
CAT240919/230920 (10,73%,365J)	500 000	511 641	0,78%	BH
Total compte à terme	500 000	511 641	0,78%	
Total	13 105 570	13 207 260	20,07%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **3 640 983** dinars au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	3 640 983	2 493 625
Total	3 640 983	2 493 625

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **3 112 566** dinars au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Cession de titre "SICAV BH OBLIGATAIRE" à encaisser	2 073 302	-
Solde des souscriptions/Rachats	1 039 264	-
Total	3 112 566	-

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **145 569** dinars au 31-12-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer	25 689	26 936
Rémunération du distributeur à payer	119 880	125 701
Total	145 569	152 637

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à **50 211** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Jetons de présence	15 000	15 000
Redevances CMF à payer	6 373	6 206
Etat retenues à la source	-	85
Honoraires CAC à payer	22 050	18 789
TCL à payer	838	1 186
Frais de conseil et d'assistance à payer	5 950	-
Total	50 211	41 266

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2019 au 31-12-2019 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2018</u>	
Montant	61 862 506
Nombre de titres	617 757
Nombre d'actionnaires	892
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant (nominal)	36 611 900
Nombre de titres émis	366 119
<u>Rachats effectués</u>	
Montant (nominal)	(36 460 000)
Nombre de titres rachetés	(364 600)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 463
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	79 059
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non Capitalisables	8 016
<u>Capital au 31-12-2019</u>	
Montant	62 103 944
Nombre de titres	619 276
Nombre d'actionnaires	993

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2019 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes Capitalisables
Exercice antérieur	130	-	130
Exercice 2019	3 549 176	(44 803)	3 504 373

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Octobre 2019 au 31 Décembre 2019 la somme de **697 377** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2019 Au 31/12/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019	01/10/2018 Au 31/12/2018	01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des BTA	-	151 994	108 662	574 867
Revenus des titres OPCVM	-	160 218	-	71 882
Revenus des obligations	697 377	2 539 210	584 788	2 146 104
TOTAL	697 377	2 851 422	693 450	2 792 853

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2019 au 31 Décembre 2019 la somme de **427 193** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2019 Au 31/12/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019	01/10/2018 Au 31/12/2018	01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts des placements à termes	17 702	47 953	933	19 824
Intérêts des certificats de dépôts	408 342	1 280 225	352 405	1 074 522
Intérêts des Billets de trésoreries	1 149	59 401	-	-
Total	427 193	1 387 579	353 338	1 094 346

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2019 au 31 Décembre 2019 à **145 568** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2019 Au 31/12/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019	01/10/2018 Au 31/12/2018	01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	25 688	98 308	26 936	103 689
Rémunération du distributeur	119 880	458 771	125 701	483 880
Total	145 568	557 079	152 637	587 569

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2019 au 31 Décembre 2019 à **38 429** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2019 Au 31/12/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019	01/10/2018 Au 31/12/2018	01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevances CMF	17 126	65 539	17 957	69 126
Honoraires commissaires aux comptes	5 132	20 357	5 131	20 371
Autres charges AGO amortis	2 984	14 450	3 082	8 586
Jetons de présence	3 781	15 000	4 004	15 000
TCL	3 456	10 950	2 402	8 988
Contribution sociale de solidarité	-	500	-	-
Frais de conseil et d'assistance	5 950	5 950	-	-
Autres charges	-	-	-	12
Total	38 429	132 746	32 576	122 083

5 - Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements /actif net moyen** soit : $145\,568 / 67\,992\,903 = 0,21\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit : $38\,429 / 67\,992\,903 = 0,06\%$

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.